



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY - SUR - MORRENS

Par courriel

Aux membres du Conseil général de
Bretigny-sur-Morrens

CONVOCATION

Vous êtes convoqué en assemblée

mercredi 7 octobre à 20h15

à Bretigny, grande salle de l'Ancien Battoir

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance et de la séance d'assermentation
4. Elections – Démissions
5. Préavis n°03/2026 - Demande d'autorisations générales pour la législature 2026-2031
6. Préavis n°04/2026 - Arrêté d'imposition 2027
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre-appel

Le Président

Andreas Imhof



La Secrétaire

Anne-Claire Tharin-Racine

Extrait Loi sur les communes :

Article 6, alinéa 2 : « **Un membre du conseil général qui manque deux séances du conseil général consécutives, sans juste motif (c'est-à-dire, qui ne s'excuse pas auprès du bureau du conseil général), est réputé démissionnaire.** »